Avec 10 000 cas et près de 2 000 décès par an, le mélanome cutané est l'un des cancers qui a connu la plus forte augmentation ces dernières années en France. À la veille de la 17ème Journée nationale de prévention et de dépistage des cancers de la peau, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, rappelle que l'exposition aux rayons UV est le principal facteur de risque connu de développement de ces cancers. Face à l'augmentation de l'utilisation des UV artificiels, le projet de loi de modernisation de notre système de santé renforce l'encadrement de la pratique du bronzage artificiel.

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale au mois d'avril, propose plusieurs mesures pour améliorer la prévention des risques de cancers de la peau liés à la pratique du bronzage artificiel :

- renforcement de l'information des utilisateurs sur les dangers des UV artificiels ;
- interdiction d'accueillir des mineurs dans les cabines de bronzage ;
- interdiction de la publicité pour les cabines et les appareils de bronzage ;
- interdiction de la vente ou de la cession d'appareils de bronzage aux particuliers ;
- formation obligatoire des professionnels qui mettent un appareil de bronzage à la disposition du public aux risques pour la santé de l'exposition aux rayonnements UV.

Ces mesures fortes, prévues dans le Plan cancer 2014-2019 lancé le 4 février 2014 par le Président de la République, illustrent la détermination du gouvernement à faire diminuer le nombre de cas de cancers de la peau dans notre pays. Elles viennent s'ajouter aux actions de dépistage menées toute l'année par de nombreux professionnels de santé, en particulier les dermatologues, avec une information et une sensibilisation renforcées des Français à l'occasion de cette journée nationale.